DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2013

<u>Délibération</u> n° 2013.09.133.B

Bâtiment n°6 ZAC des Seguins - Ribéreaux -Commune de Ruelle sur Touvre : signature d'une convention d'occupation précaire avec la société SAMA PRODUCTIONS LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 août 2013

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2013

DELIBERATION N° 2013.09.133.B

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER - IMMOBILIER

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

BATIMENT N°6 ZAC DES SEGUINS - RIBEREAUX - COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE SAMA PRODUCTIONS

La société SAMA PRODUCTIONS a pour activité la production de fictions audiovisuelles pour les différentes chaînes de télévisions nationales.

Dans le cadre du tournage du pilote du projet de série « ORIGINES », la société SAMA PRODUCTIONS est à la recherche de locaux pour installer ses bureaux de production et d'un espace ouvert pour le tournage de scènes dans un décor de commissariat.

La société a sollicité le GrandAngoulême pour louer une partie du bâtiment B6, situé 171 rue du Pont Neuf sur la commune de RUELLE-SUR-TOUVRE.

La configuration de l'ensemble immobilier fait qu'il n'est pas possible de dissocier les parties de locaux intéressant la société. Il est donc proposé que le GrandAngoulême consente à la société SAMA PRODUCTIONS, la mise à disposition de l'intégralité des premier et deuxième étages du bâtiment, soit un ensemble de 1 740 m² environ, en l'état, selon une convention exclue du code du commerce. Une surface de 265 m² sera utilisée pleinement pour la durée de la convention (bureaux de production) et une surface de 305 m² sera utilisée pour une durée de 1 mois (tournage).

Il est expressément convenu entre les parties que le caractère dérogatoire et précaire de cette convention reste justifié :

- par les circonstances particulières liées au besoin ponctuel de locaux pour les nouveaux tournages en développement;
- par une durée totale de mise à disposition très courte prévue pour le tournage de l'épisode pilote et de ses préparatifs;
- par une redevance faible par rapport au marché locatif des entreprises sur l'agglomération.

La convention d'occupation précaire serait consentie à compter du 19 août 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, soit 4 mois et demi. Chaque partie pourra à tout instant mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 15 jours.

Le montant du loyer mensuel s'élèverait à 2 220 € HT.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

.../...

Je vous propose:

D'APPROUVER la convention d'occupation précaire avec la société SAMA PRODUCTIONS, pour la mise à disposition du bâtiment B6, 171 rue du Pont Neuf à Ruelle sur Touvre, à compter du 19 août 2013, aux conditions mentionnées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer ladite convention.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
10 septembre 2013	10 septembre 2013